

COMMISSION BIEN DANS SON TRAVAIL DU 6 AVRIL 2017

INTEGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Quelles sont vos remarques / compléments

sur les éléments de constat et l'objectif ci-après ?

POURQUOI LA DEMARCHE ?

Nos constats :

- Les nouveaux arrivants ont des besoins, des questions, des attentes qui peuvent porter sur des sujets très divers (quel travail dois-je réaliser ? avec quoi ? avec qui ? quels sont mes objectifs ? sur quoi vais-je être formé ? quelles sont les aides sociales dont je peux bénéficier ?)
- L'accueil réussi d'un nouvel arrivant lui permet d'être bien intégré sur son poste de travail et dans l'entreprise.
- La mobilité des postiers augmente : de plus en plus de postiers vont être amenés à prendre un nouveau poste soit par mobilité fonctionnelle soit par mobilité géographique. Ils doivent être accompagnés dans leur prise de poste.
- Un nouvel arrivant doit bénéficier d'un accueil de qualité même s'il occupait le même poste ailleurs : il change de collègue, de manager et travaille dans une nouvelle organisation et un nouvel environnement.
- Pour limiter le risque d'accident des personnes recrutées en CDD (CDD, contrat professionnalisation, contrat d'alternance ...), un accueil sécurité et une formation renforcée sont incontournables.
- La complexité des métiers de La Poste qui sont les plus visibles (facteurs, chargés de clientèle) est méconnue du grand public et donc des nouveaux arrivants.

Des points d'appui :

- Des accueils existent déjà et permettent de sensibiliser et former les nouveaux arrivants
- De nombreux acteurs peuvent participer à l'accueil des nouveaux arrivants et certains le font déjà : Directeur d'établissement, RRH, manager de proximité, préventeur, formateur, service de santé au travail, assistants sociaux, représentant du personnel.
- Des dispositifs de formation, des outils pédagogiques sont développés.
- Les intranets

L'objectif de la démarche :

- Renforcer la qualité de l'accueil et de l'intégration de toute personne affectée sur un poste qui est nouveau pour elle : recrutement externe (CDD, intérimaires, alternants, CDI) et mobilité interne (toute personne arrivant sur un poste suite à une mobilité géographique ou fonctionnelle, toute personne affectée sur un nouveau poste dans le même établissement).

La démarche concerne l'arrivée sur tous les postes de travail, qu'il s'agisse d'un poste de facteur, chargé de clientèle, manager, fonctionnel.

- La démarche d'intégration doit porter sur les différents leviers de la qualité de vie au travail :
 - La façon dont le travail est organisé,
 - La relation avec le manager
 - Les postiers avec qui le nouvel arrivant va travailler
 - La relation avec le client
 - Les services qu'il pourra solliciter
 - Les équipements de travail
 - La formation
 - L'offre sociale destinée aux postiers
 -